



COMPTE RENDU AUDIENCE du 01 juillet 2022

A la demande d'A&I UNSA sur la situation des contractuels administratifs du rectorat.

Début de séance 14H

Etaient présent pour l'administration :

Le SGA : **Monsieur POLARD**

La DRH : **Madame CLEMENT**

Le Chef de div DPATE : **Monsieur GUILLARD**

Etaient présent dans la **délégation A&I UNSA** :

Daniéla SITALAPRESAD membre du bureau A&I UNSA et membre du CTSA

Stéphanie ESPEL (adhérente A&I UNSA)

Denis URBINO SA adjoint A&I UNSA et membre du CTSA

A&I UNSA remercie l'administration d'avoir accordé cette audience.

A&I UNSA rappelle avoir interpellé l'administration sur ce sujet au cours des CTSA précédents, et donne suite à la demande de la rectrice de faire remonter les situations pouvant être résolues par son administration.

A&I UNSA fait un exposé des difficultés rencontrées par les contractuels administratifs du rectorat et expose les solutions éventuelles qui pourraient être envisagées :

- **A&I UNSA** souhaite pour les contractuels qui restent sans paye des mois d'août à fin septembre, la mise en place d'un acompte début septembre.
- **A&I UNSA** souhaite que le renouvellement du contrat et de leur signature, se fassent début août maximum.
- **A&I UNSA** demande le paiement des contrats à l'indice minimum de la fonction publique 352.
- **A&I UNSA** souhaite l'enregistrement de l'attestation employeur dans l'attente des éléments permettant de finaliser l'envoi.
- **A&I UNSA** demande la régularisation de l'indemnité compensatrice de CSG et du SFT ayant sautés pour certaines payes.
- **A&I UNSA** souhaite la mise à l'étude, du paiement des contrats 70% sur 10 mois qui puisse être étalé sur 12 mois.
- **A&I UNSA** souhaite la mise en place d'un GT des ANT.

Notre Adhérente contractuelle expose les difficultés des situations vécues par les contractuels pendant la période de juillet à fin septembre, compte tenu des charges de chacun.



L'administration est bien consciente des difficultés à la suite de nos différentes interventions en instance et nous expose ses solutions.

L'administration nous invite à distinguer, les contractuels sur des missions pérennes (ou permanentes) qui sont en renfort à l'année du 8 août au 22 juillet, des contractuels en suppléance pour des remplacements de congé maladie ordinaire, maternité...

Pour les contractuels sur des missions permanentes, l'administration propose :

- 1- Une confirmation par mail du renouvellement du contrat avant la fermeture de juillet.
- 2- L'édition et la signature du contrat au plus tard dans la semaine d'ouverture du rectorat (semaine du 8 août).
- 3- Le versement d'un acompte début septembre.

Par ailleurs l'administration nous précise que la grille de contractuels en CDD a été revue et sera la suivante :

- Contractuels catégorie C : indice 352
- Contractuels catégorie B : indice 362
- Contractuels catégorie A : indice 372

De même la grille des contractuels en CDI passe de 352 à 372.

Concernant la possibilité d'annualiser les contrats 10 mois sur 12 mois, l'administration doit étudier la question, car cela a des implications sur la durée des remplacements.

Concernant la préparation et l'enregistrement à l'avance des données pour l'attestation employeur, l'administration étudiera la faisabilité de cette proposition.

Concernant les indemnités de fin de contrat, une information sera faite.

Enfin la régularisation du SFT et de l'indemnité compensatrice de CSG sera faite sur août 2022.

Pour le GT ANT, l'administration n'a pas apporté de réponse précise.

A&I UNSA prend note de ces avancées pour nos collègues contractuels du rectorat et remercie l'administration pour son écoute et les propositions faites.

Fin de l'audience 15h20

Les représentants A&I UNSA au rectorat :

Daniela SITALAPRESAD - Denis URBINO